

L'ÉTAT DE LA FÉMINISATION EN FRANÇAIS

Martin Pleško

Université Matej Bel de Banská Bystrica

Abstrakt: Predmetom našej úvahy je rod ako gramatická kategória zo sociolingvistickeho pohľadu. Na príkladoch podstatných mien ženského rodu vyjadrujúcich profesie, funkcie, hodnosti a tituly poukazujeme na to, do akej miery sa pomenovania ženského rodu používajú a aké sú postoje k ich používaniu v súčasnej francúzskej spoločnosti. Feminizácia, nielen ako spoločenský fenomén, ale aj ako fenomén lingvistický, je jednou z najvýraznejších zmien, aké môžu nastať v ktoromkoľvek jazyku. Feminizácia v lingvistike je výrazne ovplyvňovaná spoločenskou realitou, konkrétne integráciou žien v spoločenských oblastiach, v ktorých dlhodobo pôsobili výhradne muži.

Kľúčové slová: jazyková feminizácia, podstatné meno, rod, ženský rod, mužský rod

INTRODUCTION

Dans cette communication, nous traitons la question de la féminisation en linguistique française. Notre attention portera sur les substantifs désignant les professions, grades, fonctions et titres et leurs formes féminines.

Il est à supposer qu'en français certains substantifs désignant les professions, grades, fonctions et titres n'ont que la forme masculine. Il n'est donc pas possible de former leurs équivalents féminins. En même temps, nous présumons que les Français(es) emploient une forme féminine à chaque fois qu'ils parlent d'une femme, si une telle forme existe.

Le phénomène de féminisation des substantifs offre l'un des plus importants exemples des changements qu'une langue peut subir. Il est motivé par la réalité sociale, à savoir par l'accès des femmes à des secteurs professionnels qui pendant longtemps n'ont été occupés que par des hommes.

Les connaissances acquises ont été appliquées lors d'une analyse du point de vue sociolinguistique. Toutefois, ce sujet est aussi intéressant du point de vue morphologique parce que la formation du féminin en français peut être trompeuse et pas toujours évidente. Nous pouvons quelquefois trouver ou même produire des énoncés qui sont grotesques et qui deviennent incompréhensibles pour un public non francophone.

À PROPOS DU GENRE

La notion de genre, pour la raison même qu'elle permet la confusion des sexes, n'a pu s'établir que sur l'évidence visible de leur différence (Esturgie, 2008, p. 29). Toutefois, du point de vue du signifié, dans toutes les langues indo-européennes, la catégorie linguistique du genre entre dans une relation complexe avec la catégorie du sexe (Arrivé – Gadet – Galmiche, 1986). Le genre devient donc un des problèmes majeurs en linguistique française.

Riegel, Pellat et Rioul (2008, p. 150) définissent le genre comme une caractéristique des substantifs qui est fixée dans nos mémoires et enregistrée dans les dictionnaires. Nous pouvons estimer que le genre en langue française n'a pas de sens univoque. Il signifie, entre autres, allure, manière d'être et mode.

La langue française est accusée depuis longtemps d'être androgénique parce que le masculin domine dans la grammaire. Si le sujet est au pluriel et s'il y a un homme parmi les personnes désignées, le pronom est toujours masculin même si les femmes sont plus nombreuses. Par contre, il y a aussi des cas où un mot féminin désigne aussi bien le masculin que le féminin (Rhodes-Robinson, 2007, p. 4).

Ex. : *une personne, une sentinelle*

UNE BRÈVE HISTOIRE DE LA FÉMINISATION LINGUISTIQUE

Du point de vue historique, Mathieu et Pierrel (2009, p. 1) affirment que jusqu'au XVI^e siècle la langue française reconnaissait des formes féminines pour pratiquement tous les noms masculins servant à désigner des métiers, titres, grades et fonctions. Ils mettent en relief le fait que les femmes étaient présentes et leurs activités énoncées par des termes qui rendaient compte de leur sexe. La féminisation de cette époque-là a été pratiquée dans la majorité des cas par le suffixe *-esse*.

Ex. : *un maire – une mairesse, un vendeur – une venderesse, un chanteur – une chanteresse*

Les mêmes auteurs expliquent que la situation a changé avec la Révolution française qui n'a pas considéré les femmes égales aux hommes parce que la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* ne s'appliquait qu'aux hommes.

Au début du XX^e siècle, les linguistes ont montré que les règles morphosyntaxiques pour créer des formes féminines avaient existé dans le passé. En France, ce sujet est traité depuis les années 80. Il faut pourtant remarquer que des mouvements similaires existent depuis plus longtemps dans d'autres pays francophones comme la Belgique, le Canada et la Suisse.

L'EMPLOI DU FÉMININ

Kristoffer Nyrop dans sa *Grammaire historique de la langue française* écrit : « *Le développement social demande impérieusement tous les jours de nouveaux féminins, mais on est encore loin d'avoir satisfait à toutes les demandes, et l'hésitation des auteurs*

et des grammairiens est toujours grande. Il y en a qui gardent le masculin, il y en a qui lancent hardiment de nouveaux féminins » (Rousseau, 1998, p. 23).

Ivãñez (1996, p. 74) dit qu'il est incontestable qu'il n'y ait pas d'unanimité au moment d'exprimer grammaticalement la différence entre le masculin et le féminin des noms de professions. Nous pouvons même affirmer qu'il existe des lacunes dans le vocabulaire français dans ce domaine. Des problèmes d'ambiguïté et d'accord découlent de ce fait.

Contrairement à Rousseau et Ivãñez, l'ex-secrétaire perpétuel de l'Académie française, Maurice Druon défend l'idée que les noms de fonction devraient être masculins « *puisque en français, l'espèce homme, ou le genre humain si l'on préfère, est masculin [...]* » (Larivière, 2001, p. 15).

Comme toute langue, le français a évolué et s'est développé à l'aide de ses sujets parlants et des écrivains. De plus, il est encadré par des institutions spécifiques comme l'Académie française et les commissions de terminologie. Ces commissions ont été créées sous les présidences du général Charles de Gaulle, Georges Pompidou, Jacques Chirac et leurs premiers ministres (Haudebine-Gravaud, 1999, p. 443).

En 1998, la Commission générale de terminologie et de néologie a publié le *Rapport sur la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre* dans lequel elle ne s'oppose pas à la féminisation des noms de professions mais manifeste son désaccord avec la féminisation complète – les professions publiques et les fonctions juridiques devant rester masculines. Les auteurs de ce rapport disent que le bon sens demande d'admettre que nous sommes inscrits dans un mouvement de transformation de la société qui entraîne sans conteste des conséquences linguistiques. Cependant, il nous faut reconnaître que le langage est aussi une réalité objective qui a des règles de fonctionnement propres. Il n'est ni possible, ni souhaitable de les modifier d'une manière générale et mécanique, autoritaire et instantanée. Aucune violence faite au langage ne suffira à changer les pratiques sociales. C'est pour cela qu'il ne faut pas dire mais qu'il faut agir pour changer l'état actuel.

Larivière (2001, p. 16) s'oppose à cette conclusion en montrant les aberrations qui peuvent apparaître. Les exemples suivants ne sont pas des énoncés grammaticalement erronés mais ils sont absurdes :

– des constructions grammaticalement impropres à cause de l'accord syllephtique de l'attribut

Ex. : *Le professeur est enceinte.*

– des incongruités sémantiques, surtout dans les ouvrages scientifiques

Ex. : *Chez l'homme, la gestation dure neuf mois.*

– des incongruités syntaxiques si nous faisons l'accord au masculin au pluriel

Ex. : *Sa femme et son chien sont affectueux.*

– des ambiguïtés contextuelles

Ex. : *Le premier ministre, accompagné de son mari, était présent.*

Parmi ceux qui s'occupent de la problématique de la féminisation en France, la place la plus importante a été prise par la Commission de féminisation qui a travaillé de décembre 1983 à février 1986. Cette Commission a été créée par Yvette Roudy, ancienne

ministre des droits de la femme. Les membres du Haut Comité de la Langue française, les personnalités du monde des médias, les spécialistes en linguistique et certains ministres en faisaient partie. Ils ont effectué la première intervention officielle concernant la féminisation des noms de professions en février 1984.

La Commission a mis en œuvre des propositions qui ont été acceptées par beaucoup de personnes. Toutefois il y a toujours des détracteurs. Iváñez (1996, p. 72) résume leurs arguments contre la féminisation :

- les partisans de la féminisation sont accusés de détruire la langue,
- le coût de la Commission est critiqué, notamment trop d'argent attribué à une tâche qui n'est pas nécessairement urgente.

Certaines propositions de cette Commission parues sous forme d'une circulaire dans le *Journal Officiel* du mois de mars 1986 (p. 4267) ont été accueillies avec indifférence. Houdebine-Gravaud (1999, p. 439) explique que la forme de la circulaire est opportune parce qu'elle propose des choses sans rien imposer. Douze ans plus tard, en 1998, une autre circulaire a été publiée dans le *Journal Officiel* du mois de mars (p. 3565). Le sujet de la féminisation y a été repris par Lionel Jospin, premier ministre de 1997 à 2002. Jospin y impose à nouveau la féminisation.

LA FÉMINISATION COMME UN PHÉNOMÈNE SOCIAL

La féminisation du point de vue général est un phénomène social. Elle efface les contradictions et limite les cas d'ambiguïté. Selon le linguiste Vogel, l'unification du genre sémantique et du genre grammatical est très pratique pour l'usage (Rhods-Robinson, 2007, p. 39). La féminisation est évidemment en relation avec la morphologie et c'est pour cela que nous pouvons avoir l'impression que la féminisation est uniquement un problème morphologique. Néanmoins, ce problème dit morphologique peut affecter la société aussi bien que la langue. D'ailleurs, comme il l'est écrit dans le *Rapport sur la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre* édifié en octobre 1998 par la Commission générale de terminologie et de néologie: « *La féminisation peut, plus raisonnablement, s'interpréter comme la décision d'inscrire dans la langue la revendication politique d'une parité entre les hommes et les femmes* ». Certains peuvent contredire que le mot *féminisation* n'est pas approprié à la linguistique. Cependant, les termes *féminisme* ou *féminisation* englobent toutes les tentatives qui ont pour but d'éliminer la subordination des femmes dans tous les domaines. Comme dit Herta Nagl-Docekal (Cviková – Juráňová, 2002, p. 236) il s'agit d'un procès d'égalitarisme, c'est-à-dire les mêmes possibilités pour les femmes que pour les hommes. Ci-dessous, nous allons justifier pourquoi il est préférable de féminiser les mots. Il faut encore souligner que la tâche la plus importante de la féminisation, hors de la linguistique aussi, est de changer les mentalités.

Le problème de base de la féminisation en linguistique est certainement l'usage, et surtout l'usage de l'époque. Nous avons déjà dit que ce problème provient dans la plupart des cas du passé lorsque certaines professions étaient exercées uniquement par des hommes. Les auteurs de *Femme, j'écris ton nom ... Guide d'aide à la féminisation*

des noms de métiers, titres, grades et fonctions (1999) nous assurent qu'il est possible de féminiser presque tous les substantifs, en particulier les substantifs désignant les professions. Cependant, nous trouvons invariablement des contradictions. Nous pensons toujours que les domaines de la politique et de l'économie appartiennent aux hommes et que la famille est une affaire de femmes (Cviková – Juráňová, 2002, p. 356). Ce stéréotype est bien visible dans l'usage des formes féminines. À l'inverse, la féminisation trouve ses partisans dans les médias français depuis plusieurs années. Les quotidiens nationaux (*Le Monde, Libération, La Croix*), les hebdomadaires (*Le Nouvel Observateur, L'Express, Télérama, Le Point, Paris-Match*) offrent régulièrement à leurs lecteurs des formes féminines. Dans la presse française locale (*L'Est Républicain*), la féminisation d'abord timide est bien attestée désormais (Mathieu – Pierrel, 2009, p. 4).

Dans l'administration et dans la terminologie juridique, il est toujours préférable d'utiliser des formes masculines, comme le dit Larivière (2001, p. 16) « [...] *la dénomination statutaire étant, bien évidemment, la dénomination masculine* ». Dans les années 80, il y avait beaucoup de polémiques par rapport aux termes juridiques, autour du titre *le / la Ministre*. Madame Yvette Roudy, l'ancienne Ministre des droits de la femme, a souhaité être nommée *Madame LA Ministre*. Certains spécialistes disent que c'est là l'origine du débat.

En employant les noms masculins pour se référer aux femmes, nous pouvons facilement produire des énoncés ridicules.

Ex. : *Le gendarme s'est marié en robe blanche.*

Marina Yaguello dans *Madame la Ministre. La féminisation des noms en dix questions* (Rousseau, 1999, p. 21) introduit l'énoncé *Le capitaine Prieur est actuellement enceinte et l'accord prévoyait que dans ces circonstances, elle pouvait être rapatriée à Paris*. D'abord, nous ne savons pas s'il s'agit d'un homme ou d'une femme parce que rien ne nous l'indique. Ce n'est que l'adjectif *enceinte* qui détermine le sexe du capitaine Prieur. C'est pour cela que Marina Yaguello détermine le genre et le sexe par la reprise d'un pronom personnel féminin dans la proposition suivante. C'est l'*Arrêté sur les tolérances orthographiques* publié le 9 février 1977 qui nous permet l'accord d'un nom masculin avec un pronom féminin. Cela s'appelle la syllepse (Mathieu – Pierrel, 2009, p. 2).

Ex. : *Notre professeur est une dame. Elle est enceinte.*

Cependant, les énoncés tels que *professeur comme elle, on n'en voit pas beaucoup* ou *vous avez un professeur compréhensive* sont toujours plus courants. La nécessité de préciser éventuellement le sexe oblige à des périphrases dont la lourdeur est contraire à l'économie des moyens d'expression.

Ex. : *un professeur femme*

Les cas particuliers et très intéressants sont les petites annonces. Prenons pour exemple les titres suivants¹ :

a) Professeur de musique (H / F)

¹ Ces exemples ont été tirés des petites annonces publiées sur le site <http://offres-d-emploi.annonceetudiant.com/p/offres-d-emploi-rub-8-subrub-100065-page-1.php>, (le 31/01/2010)

b) Animateur de prévention santé (H / F)

c) Formateur en Allemand

Qui répondra à ces annonces ? Une femme pourra éventuellement répondre aux annonces *a* et *b* si elle est intéressée car il est bien indiqué qu'on cherche un homme ou une femme. En revanche, la plupart des femmes ne répondront jamais à la petite annonce *c* parce que la forme morphologique de ce titre exclut toute femme. Comme l'affirme Rousseau (1999, p. 14), c'est la raison pour laquelle les professionnels écrivent toujours entre parenthèses H / F où H signifie homme et F femme pour ne pas être accusés de discrimination.

Les dissimulations à la féminisation de métiers étaient et sont toujours le plus souvent d'ordre psychologique et socioculturel. Nous allons étudier un cas de figure très particulier. Le nom *un directeur* et sa forme féminine *une directrice*. La règle générale de la féminisation nous permet d'utiliser les deux. Pourtant, certaines femmes refusent l'appellation la directrice. Les femmes qui s'y opposent sont souvent les directrices / directeurs des grandes entreprises et non pas d'écoles. La forme *une directrice* est généralement considérée comme la forme ne désignant que des directrices d'école. Le nom épïcène monogénéré *directeur* est plus utilisé pour l'administration hors des écoles. En tous cas, les femmes préfèrent le mot *directeur* parce qu'il possède de la valeur. Nous pouvons y voir que pour beaucoup, et y compris des femmes, féminiser un nom de métier revient à le dévaloriser. Cela signifie qu'un métier féminisé perd son prestige. Nous pouvons l'attribuer à l'usage du passé car les postes de haut niveau ont été très longtemps le domaine des hommes et la femme n'avait d'autre statut social que celui de son mari. Prenons maintenant les exemples des mots *mairesse* et *doctoresse* tirés du *Rapport sur la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre* (1998) dont nous avons déjà parlé. Le terme *mairesse* est présent dans le lexique français depuis le XII^e siècle, mais il ne désignait alors que la femme du maire. Il faut attendre 1990 pour que les dictionnaires attestent la nouvelle acception de femme-maire. Le cas est similaire pour le mot *doctoresse* qui désignait jusqu'au 18^e siècle la femme du chirurgien. Ce n'est qu'au XIX^e siècle que ce terme a désigné une femme qui exerce la médecine. D'un côté, Mathieu et Pierrel (2009, p. 2) illustrent l'inégalité de cet usage sur la question suivante : « *Est-ce que des chefs d'État comme Cléopâtre, Elisabeth I d'Angleterre, Catherine de Russie, et plus près de nous Golda Meïr, Margaret Thatcher, ont eu moins d'autorité que certains hommes d'État que nous ne citerons pas ?* » D'autre côté, les mêmes auteurs (2009, p. 3) disent qu'il n'est pas toujours nécessaire de féminiser les mots. C'est le cas d'homonymies qui existent entre des appellations des métiers féminisés et des noms des machines.

Ex. : *une balayeuse, une trieuse, une perforatrice, une moissonneuse*

Selon le *Rapport sur la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre* (1998) la volonté de féminiser peut être expliquée comme un essai de suivre une évolution sociale qui est marquée par l'accès des femmes à des métiers ou à des positions hiérarchiques dont elles avaient été longtemps écartées.

Il faut répondre encore à la question de savoir s'il est vraiment nécessaire de féminiser tous les noms en français. Yvette Roudy a établi la Commission de

féminisation qui a été tout de suite accusée par le public d'avoir gaspillé les finances et de s'être occupée d'une tâche qui n'était pas primordiale. Pourtant, elle a terminé son travail et elle nous a proposé des règles de féminisation. Si nous étudions les travaux des grammairiens concernant ce problème linguistique ou sociolinguistique, nous voyons bien qu'il n'y a pas beaucoup de linguistes qui s'opposent à la féminisation. Le seul problème est donc l'usage parce que la langue sert à parler quotidiennement et changer l'usage quotidien de plus de 60 millions de Français est une tâche exigeante. De plus, Mathieu et Pierrel (2009, p. 3) expliquent que les formes féminines sont ressenties comme des néologismes, ce qui est aussi affirmé dans les dictionnaires : « *les dictionnaires ne disent pas ce qu'il faut dire ... mais ce qui se dit : comme le rappelle le dictionnaire de l'Académie française, le dictionnaire rend compte de l'usage.* »

D'un côté, selon Forel (1983, p. 29), lorsque nous nous référons à des personnes, il est absolument nécessaire de spécifier leur sexe. Elle spécifie son opinion : « *[...] on juge que le monde des femmes est si radicalement différent de celui des hommes, que l'on ne peut jamais dire à propos de l'un quelque chose que l'on pourrait dire à propos de l'autre* » (Forel, 1983, p. 29). De l'autre côté, ceux qui féminisent tout substantif produisent souvent des constructions qui s'opposent à l'économie de l'expression.

Ex. : *Les Françaises et les Français sont tous venus à l'heure.*

Certains linguistes considèrent cet énoncé incorrect parce qu'en français, comme en slovaque, si nous nous adressons à un public où il y a des femmes et des hommes en même temps, nous employons la forme masculine puisque le genre masculin est prédominant. Si nous employons des formes sexuées, cela peut nous mener à généraliser que les formes *Française* et *Français* sont les noms monogenrés à formes distinctes. Ce n'est pas tout à fait vrai parce que la forme *Français* est un nom épïcène bigenré. Forel (1983, p. 31) explique que l'accord entre les mots de genres différents se fait toujours au masculin pluriel. D'ailleurs, elle explique aussi que dans les cas des noms épïcènes monogenrés désignant les professions, les hommes peuvent se sentir également discriminés puisque nous ne disposons d'aucun terme qui leur soit exclusif. Pour cela, Forel propose ailleurs la solution à trois termes : un terme exclusif à un sexe, un autre terme exclusif à l'autre sexe et le troisième servant à se référer à l'un ou l'autre sexe. Cette solution à trois termes évite de considérer quelqu'un comme sexiste.

CONCLUSION

La problématique du genre en linguistique française est très complexe. Elle intervient souvent dans d'autres champs d'études hors de la linguistique, notamment celui de la sociologie. L'attention des spécialistes se porte souvent sur les formes féminines parce que ce sujet est fréquemment ambigu et pose beaucoup de problèmes à l'usage. En linguistique, nous pouvons l'étudier du point de vue morphologique en ce qui concerne la formation du féminin ; et du point de vue sociolinguistique, en ce qui concerne l'usage des formes féminines.

En étudiant les travaux publiés par les linguistes français, nous avons brièvement résumé la situation de la féminisation en linguistique. Nous nous sommes intéressé en

particulier à l'emploi des mots féminins, à savoir si les usagers de la langue française emploient systématiquement des formes féminines lorsque c'est possible. Nous avons effectué notre recherche en nous appuyant sur des ouvrages spécialisés. Les considérations s'il faut vraiment féminiser ou pas se différencient.

La question de la féminisation des substantifs occupe une place assez considérable dans la société française et francophone depuis au moins 25 ans. Les démarches sont les plus fortes au Canada où il existe déjà une forme féminine distincte pour chaque substantif sauf ceux qui sont génériques ou épiciènes. En France, cette problématique a été instaurée par l'ancienne ministre des droits de la femme Yvette Roudy en 1984.

Certains linguistes défendent différentes opinions. Il y a ceux qui disent qu'il est véritablement essentiel de féminiser, par exemple Claire A. Forel qui explique, comme nous l'avons déjà mentionné, que le monde des femmes et celui des hommes sont absolument différents. En revanche, le *Rapport sur la féminisation des noms de métier, grade, titre ou fonction* s'oppose à la féminisation complète.

En général dans le milieu professionnel, les femmes préfèrent être désignées avec des formes féminines afin de manifester l'égalité entre les femmes et les hommes. Pourtant, il y a quelques femmes qui veulent toujours être désignées avec une forme masculine car elles pensent que les formes féminines rabaissent leur statut social et professionnel alors que les formes masculines possèdent de la valeur. Comme beaucoup de métiers n'ont été exercés que par les hommes pendant des décennies, il n'existe pas de formes féminines pour certaines professions dans lesquelles elles ne sont guère acceptées. Ce sont surtout des substantifs génériques et épiciènes.

La place que les femmes prennent dans la société d'aujourd'hui est absolument différente de celle qu'elles prenaient dans le passé. Du fait que la langue ne copie pas la société, cette nouvelle place des femmes n'a pas évoqué des changements en linguistique, notamment en lexicologie et en grammaire. C'est pour cela que beaucoup de noms féminins sont toujours considérés comme des néologismes et qu'ils se traduisent difficilement dans l'usage quotidien et le vocabulaire courant. Le domaine où les féminins ont trouvé leur place est celui des médias qui acceptent ces formes.

Il est difficile d'affirmer si les formes féminines sont systématiquement employées là où cela est possible bien que ces formes existent depuis longtemps. L'évolution sociale devrait aussi trouver sa place dans la langue parce qu'il y a un besoin évident de féminiser mais il s'agit d'un long processus.

Pour conclure, citons Marie-Jo Mathieu et Jean-Marie Pierrel (2009, p. 4) : « [...] *et des femmes et des hommes qui prouvent par là que la féminisation n'est ni une mode passagère, ni un programme politique, mais une revendication fondamentale, essentielle, existentielle de tout individu dans notre société : ce qui n'est pas nommé n'existe pas* ».

Bibliographie

ARRIVÉ, M. – GADET, F. – GALMICHE, M. : La grammaire d'aujourd'hui – guide alphabétique de linguistique française. Paris: Flammarion, 1985.

- BECQUER, A. – CERQUIGLINI, B. : Femme, j'écris ton nom... Guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions [en ligne]. Disponible sur : <http://www.dglf.culture.gouv.fr/ressources/feminisation.pdf> [consulté le 24/01/2009].
- ESTURGIE, C. : Le genre en question ou question de genre. Paris : Léo Scheer, 2008.
- FOREL, C. : Les Mots. Françaises, Français. In : Textes de base en psychologie. Lonay : Delachaux et Niestlé, 1983.
- HOUEBINE-GRAVAUD, A.-M. : Insécurité linguistique, imaginaire linguistique et féminisation des noms de métiers. In : Les femmes et la langue : L'insécurité linguistique en question. Lonay : Delachaux et Niestlé, 1998.
- HOUEBINE-GRAVAUD, A.-M. : La féminisation des noms de métiers. In : Un siècle d'antiféminisation. Paris : Fayard, 1999.
- IVÁÑEZ, M.-P. : L'influence de la planification linguistique dans la féminisation des titres en France et au Québec : Deux résultats différents en ce qui a trait à l'usage. In : Revue québécoise de linguistique, 1996, 24, n°2, p. 71-106.
- LARIVIÈRE, L.-L. : Typologie des noms communs de personne et féminisation linguistique. In : Revue québécoise de linguistique, 2001, 29, n°2, p. 15-34.
- MATHIEU, M.-J. – PIERRELL, J.-M. : La féminisation dans la langue. In : Homme-femme : de quel sexe êtes-vous ?, Nancy : PUN, 2009.
- NAGL-DOCEKAL, H. : Prečo feminizmus. In : Hlasy žien – aspekty ženskej politiky. Bratislava : Aspekt, 2002.
- RHODOSE-ROBINSON, S. : The Feminization of French Profession Words [en ligne]. Disponible sur : <http://www.swarthmore.edu/SocSci/Linguistics/Papers08/rhodoserobinsonskye.pdf> [consulté le 24 /01/2009].
- RIEGEL, M. – PELLAT, J.-Ch. – RIOUL, R. : Grammaire méthodique du français. Paris : PUF, 2008.
- ROUSSEAU, J. : Madame la ministre. La féminisation des noms en dix questions [en ligne]. Disponible sur : <http://www.ciep.fr/chroniq/femi/fem.pdf> [consulté le 24/01/2009]

Martin Pleško
Département d'Études romanes
Faculté des Sciences humaines
Université Matej Bel de Banská Bystrica
Tajovského 40, 974 01 Banská Bystrica
martin.plesko@gmail.com